



## PV radar avec date de vérification dépassée

Par **PierrotGironde**, le **24/08/2016** à **15:51**

Bonjour

Je viens de recevoir un PV pour petite infraction sans avoir été intercepté par les forces de l'ordre.

Je souhaite savoir si avec les éléments figurant sur l'avis de contravention je peux le contester ou non.

Sont stipulés dessus :

La date le 05/08/2016 à 08h07

L'adresse de l'infraction

la direction dans laquelle je roulais

L'immatriculation du véhicule

Le pays

la Marque du véhicule (pas le type ni le modèle)

Puis

Votre véhiculé a été contrôlé à 81 km/h

Pour une vitesse limite autorisée de 70 km/h

La vitesse retenue est de 76 km/h

Appareil de contrôle homologué : 210C MESTA - 04516

Date de la dernière vérification 26/0/2015

En revanche aucune mention de l'organisme vérificateur

Agent verblisateur N° XXXX

Code service CACIR

En revanche aucune mention du vérificateur

Exces de vitesse inf à 20 km/h

Conducteur de véhicule à moteur - vitesse

maximale autorisée supérieure à 50 km/h

Prévüe par art 413-4 parag 1 du C de la route

Réprimée par art R413-14 parag 1 al. 1 du C de la route

Cette infraction entraine un retrait de 1 point du permis de conduire

Il semble que la date de vérification annuel du radar soit dépasser, s'il ne s'agit d'un radar neuf.

D'avance merci pour votre aide et conseils avisés pour un éventuel recours

Amicalement,